

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS, CONSEILLERS METROPOLITAINS *

Fonction	Nombre	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Président	1	142 %
Vice-président	18	62,50 %
Conseiller métropolitain attributaire d'une délégation	17	38,75 %
Conseiller métropolitain	68	28,00 %

(*) Situation au 24 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300316-20260424-lmc1116620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026
Publication : 27/04/2026